CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E131730** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2026**

ÉDITÉ LE 23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2012

Raison sociale : GELY GUILHEM

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 30/06/2023

Capital : 22 000

ROUTE DE ST-AFFRIQUE
LE COMMUNAL
12490 SAINT-ROME-DE-CERNON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RODEZ 752910935

Siret : 752 910 935 00010

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 420281020003

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 420281020003

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/11/2025

Téléphone : 06 51 47 48 99 **Fax :**

Portable : 06 51 47 48 99

Responsabilité légale :
GELY GUILHEM CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.facebook.com/latelier-gely-131737118835

E-mail : ateliergely@orange.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 146 644 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	1	12/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/07/2026 14:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.